

COMMUNE DE GÉNISSIEUX (Drôme)
EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

ARRÊTÉ N° 2026-051 du 24 AVRIL 2026

Portant réglementation temporaire de la circulation en raison de la cérémonie de commémoration du 08 mai 1945

Le Maire de la Commune de Génissieux (Drôme)

- Vu le Code général des collectivités territoriales notamment ses articles L.2212-2 et L.2213-1 ;
- Vu le Code de la route, notamment ses dispositions relatives à la circulation et au stationnement ;
- Considérant l'organisation de la cérémonie commémorative du 08 mai 1945,
- Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des participants et le bon déroulement de la cérémonie,

A R R Ê T E

ARTICLE 1^{er} :

La circulation de tous les véhicules sera interdite sur la **rue Simon Chopin depuis le carrefour formé par la rue des Orangers et rue Ernest Mottin**, ainsi que la **rue du Champ de Mars**, le **vendredi 08 mai 2026 de 11h00 à 12h30** à l'occasion de la cérémonie du 08 mai 1945.

ARTICLE 2 :

Une déviation sera mise en place. La circulation sera déviée par la **rue des Orangers**.

ARTICLE 3 :

La signalisation réglementaire sera mise en place par les services techniques de la commune afin d'informer les usagers et d'assurer la sécurité dès la veille de la manifestation, soit le jeudi 07 mai 2026.

ARTICLE 4 :

Les dispositions du présent arrêté entreront en vigueur dès la mise en place de la signalisation.

ARTICLE 5 :

Le présent arrêté sera affiché et publié conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 6 :

Les riverains des rues concernées seront avertis par un courrier déposé dans leur boîte aux lettres à partir du lundi 04 mai 2026 et affiché dans les parties communes des immeubles de La Matinière.

ARTICLE 7 :

Seuls les véhicules de secours sont autorisés à circuler dans ces voies en cas de nécessité.

ARTICLE 8 :

Madame la Directrice générale des services, les services techniques de la commune ainsi que les forces de l'ordre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

À Génissieux, le 27/04/2026
Joseph CELLIER,
Maire.


